

**Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association des Riverains et Amis du VYF
(Vaularon, Yvette, Frileuse). Site: www.vyf-asso.com**

Samedi 11 mars 2023, de 9h15 à 12h30, salle du Conseil en mairie de Bures sur Yvette.
En complément de la présentation des diapositives diffusées sur le site.

Adhérents présents :

Mesdames : Anne Bodin, Colette Bignard, Valérie Dessertenne, Gisèle Dessertenne, Armelle Hubert, Michèle Mabru, Sylvie Löchen, Valérie Monteillet, Hélène Swist, Michèle Trojani.

Messieurs : Cédric Benchikh, Bernard Billion, Guy Cheymol, Joseph Defer, Guy Hervo, Thierry Hubert, Mr Jacquet-Francillon, Christian Roynette, Paul Sergent, Francis Valenti (2).

Renouvellement d'adhésion et bons pour pouvoir de Mesdames et Messieurs :

Bernard Legemble, Michèle Legemble, Catherine Macquin, Brigitte Métadieu, Claude Monchau, Catherine Niel, Jean-Claude Keller.

Conseil d'Administration du VYF et adhérents :

Mesdames : Danielle Farret, Sylviane Vlachos.

Excusée : Danielle Courteau,

Messieurs : Pierre Farret, André Loie, Antoine Sotty.

Soit 33 membres présents ou pouvoir, cotisation à jour : Quorum atteint.

Invités présents

Bures

Monsieur Jean-François Vigier, Maire de Bures sur Yvette,

Madame Anne Bodin, adjointe chargée des Affaires scolaires, périscolaires et de la Petite Enfance, et représentant la ville au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),

Monsieur Jean-Marc Bodirot maire Adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et aux nouvelles technologies, représentant la ville au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),

Gometz le Châtel

Madame Lucie Sellem, Maire de Gometz-le-Châtel,

Monsieur Yann Hadj-Saadi, Conseiller Municipal, représentant la ville de Gometz le Châtel, au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),

Monsieur Pascal Dupont, Conseiller délégué.

Associations

Madame Catherine Giobellina, Présidente de l'Association les Amis du PNR, membre du Bureau de ENE.

Monsieur Christian Guin : Animateur du Collectif des Associations de la vallée de l'Yvette, membre du Bureau de ENE.

Lionel Champetier : Président de l'Association ASEOR d'Orsay.

Excusé : Monsieur Harm Smit, Président de Colos.

Rencontre

Des remerciements ont été adressés :

- aux personnes présentes : Adhérents, Élus, Membres d'Associations et aux personnes ayant participé au bon déroulement de l'AG.
- à Monsieur le Maire de Bures sur Yvette pour le prêt de la salle du Conseil
- aux Membres du Bureau pour le travail réalisé en 2021.

L'Assemblée Générale s'est déroulée en deux étapes :

Administration :

- I. Renouvellement des membres du bureau**
- II. Rapport financier**
- III. Rapport moral et bilan des activités 2021**

Présentation des dossiers.

- I. Eaux Pluviales**
- II. Sécheresse**
- III. Inondations**
 - Corrections apportées et programmées
 - Zones Humides, eaux de ruissellement
- IV. Eaux usées**
- V. Eau potable**
- VI. Présentation des objectifs 2022**
- VI. Questions**

Récapitulatif des votes

- **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration selon les statuts** : Danielle Courteau et André Loie.
Le renouvellement des membres du bureau, tel que figurant dans la présentation jointe sur le site, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- Madame Sylviane Vlachos assurant la mission de trésorière, présente le budget arrêté au 31 décembre 2022 tel que figurant dans la présentation jointe sur le site, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.
Le nouveau bureau est ainsi composé : Présidente : Danielle Farret, Secrétaire : André Loie, Trésorière : Sylviane Vlachos, Membre du Bureau et Collectif : Danielle Courteau, Informatique/Communication: Antoine Sotty, Photographe : Pierre Farret. Soit 6 membres.
- **Le rapport moral et le bilan des activités 2022**, ainsi que la présentation des objectifs 2023, tels que figurant dans la présentation jointe sur le site, sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Questions posées pendant ou après la présentation des différents dossiers

La discussion a été très riche, émaillée d'informations de la part des associations présent dans la salle ou du fait du questionnement des Auditeurs et des réponses apportées par le Élus.

La partie 'questions' en fin de séance commence, sur sollicitation de Danielle Farret, par les deux interventions de Madame Lucie Sellem, Maire de Gometz le Châtel et de Monsieur Jean-François Vigier, Maire de Bures sur Yvette, que Danielle Farret remercie de leur présence, au nom de VYF.

L. Champetier

Concernant les conséquences de la sécheresse, à signaler qu'il a été pris en août 2022 deux ou trois arrêtés préfectoraux permettant d'élever les maximums de température des rejets d'eau de refroidissement par les centrales nucléaires.

P. Sergent

Le passage de la ligne 18 sur le plateau de Saclay risque de provoquer la désaffectation des terres agricoles situées sous son emprise, ouvrant ainsi la voie à de possibles projets immobiliers ou autres...

C. Giobellina

Informe du travail très sérieux du PNR dans le domaine de l'eau et complète le tableau des actions programmées par le SIAHVY en 2023. En supplément de la rencontre :

« Le Parc va réaliser cette année des travaux de lutte contre les ruissellements sur les communes des Molières et Boullay-les-Troux, le long du Montabé : fossés à redents, talus, haies, mares tampons... Ces aménagements utilisent les propriétés naturelles des sols, du relief, de la végétation et des écosystèmes naturels.

Le projet du SIAHVY de vider le lac de Beauséjour et de remettre le Montabé dans son lit d'origine fait l'objet d'une vive contestation. Est-il toujours d'actualité ?

Des études sont en cours sur le versant Ragonan (là où le RER B a déraillé) mais les relations avec les agriculteurs sont plus compliquées.

A Choisel, réalisation de travaux de renaturation sur l'Écosse Bouton (dans le cadre d'une compensation écologique). A St Rémy lès Chevreuse, un terrain a été acquis par le SIAHVY dans le domaine de Saint Paul pour réaliser une zone d'expansion des crues.

A signaler également la restauration du réseau hydraulique du domaine de Dampierre : remise en état des dispositifs de régulation (vannes, clapets...) et restauration de zones humides».

Questions, remarques des Adhérents

Q : La protection offerte par le classement en ZPNAF d'une partie des terres du Plateau de Saclay offre-t-elle une protection définitive ?

R : JF.V M. le Maire de Bures : Cette zone est la première ZPNAF créée au niveau national, elle est en effet protégée contre toute opération d'urbanisme sauf installations agricoles si elles sont strictement nécessaires.

Mais en cas de servitudes associées à un grand projet reconnu d'utilité publique des dérogations peuvent apparaître.

Q : Est-il permis de construire des habitations sur un terrain (Bures sur Yvette/Gometz le Châtel) sous lequel on peut trouver, à une profondeur d'environ 3 m, une quantité importante d'eau.

Cette question a lancé un intéressant débat auquel ont pris part les Élus de Bures et Gometz. Les points suivants ont été soulignés.

R JF.V/LS :

- Si le terrain est classé constructible dans le PLU rien ne s'oppose à la mise en place d'un projet immobilier, au promoteur de prendre les dispositions techniques (micro-pieux, pilotis, pompage, etc..) permettant de garantir la pérennité et la salubrité des constructions.

- Le classement d'une parcelle en « zone humide » ne dépend pas que de la présence d'eau en sous sol mais est aussi lié à l'écologie (végétaux, faune) du lieu.

- Le classement en zone humide n'offre pas une protection totale contre les opérations d'aménagement, elles peuvent être autorisées sous réserve de « compensations » => VYF est d'une manière générale complètement opposée à ces « compensations », une zone humide est la conséquence d'une nécessité écologique en un lieu précis, la « recréer » ailleurs n'a donc pas de sens.
- L'avis du SIAHVY n'est que consultatif dans le cas d'une opération immobilière.
- Certains promoteurs ont la tendance (coupable !) à multiplier la réalisation de petites opérations pour contourner la loi sur l'eau, elles bénéficient ainsi du régime de déclaration, moins contraignant qu'une autorisation.

VYF regrette l'**obligation de construire en sous-sol** dans des secteurs où l'eau est très présente. De même la dérivation des eaux des nappes est toujours délétère pour les constructions voisines ou avales.

Il est demandé par VYF que le **SAGE**, qui est un document juridiquement opposable aux SCOT et PLU, soit très nettement plus précis sur les zones reconnues « zones humides » « zones potentiellement humides » et « inondables » et qu'il soit en accord avec les PLU(s) ou en oblige la modification. Ceci afin de lever les ambiguïtés pouvant exister dans le classement des parcelles.

JF.Vigier signale que la protection des zones humides est un souci constant de la commune de Bures, il cite l'exemple de la Guyonnerie où une opération immobilière a été arrêtée au titre de la présence d'une zone humide et une autre sur une zone grandement potentiellement humide.

JF. Vigier propose qu'une réunion non officielle ait lieu entre notamment Ch. Guin (Collectif), D. Farret(VYF), C.Giobellina, L. Sellem et JF. Vigier, afin d'échanger sur les imprécisions évoquées et la position de chacun sur le SAGE.

Les relations avec la CPS sont enfin évoquées. D Farret fait état de la difficulté à obtenir des informations sur les actions en cours de la CPS et de ne pouvoir apporter sa connaissance du terrain à l'occasion du développement des projets : pas de communication sur les notes intermédiaires voire les décisions prises qui devraient être portées à la connaissance du public, encore moins de participation à des réunions de travail impliquant une grande connaissance des contraintes et besoins locaux.

La difficulté rencontrée avec M Gleize, malgré son accueil compétent et constructif, pour organiser une réunion avec les interlocuteurs opérationnels administratifs de la CPS, qui est demandée depuis de nombreux mois, en est le témoin.

JF Vigier indique qu'il est peut être difficile pour la CPS de reconstituer des équipes compétentes suffisamment nombreuses pour assurer les tâches exécutées jusqu'à récemment par les communes.

VYF indique en particulier son attente vis-à-vis de la CPS sur deux sujets cruciaux qui sont : l'assainissement et le ruissellement. Une action vigoureuse de la CPS sur les réseaux locaux d'assainissement est attendue à l'image de celle poursuivie par le SIAHVY sur l'Antenne Intercommunale du Vaularon.

Un Schéma Directeur de Ruissellement débouchant sur la généralisation d'une approche globale (inondation, écologique-renaturation, récupération des eaux, amont et aval c'est-à-dire incluant les

zones agricoles, prévention) doit être mis en œuvre pour limiter les arrivées d'eau lors d'orages ou de fortes pluies sur l'ensemble du territoire.

Cette approche dynamique compléterait les actions positives locales du Baratage et des Grands Prés (qui ont mis plus de 20 ans à aboutir), voire aussi l'exemple de prévention contre le ruissellement de Grivery et Saint Clair.

Après ce débat positif et respectueux, Danielle Farret informe son intention de ne pas renouveler son mandat de Présidente en 2024. Ce rôle occupé depuis 2005 dans le cadre de VYF et depuis 1982 pour la Frileuse avec Gérard Pinel puis 1989 avec Michel Bignard est très passionnant mais doit être repris par des membres plus jeunes qui permettront de faire évoluer l'Association.

VYF remercie les Auditeurs très participatifs lors de cette Assemblée mais aussi lors d'événements survenus en 2022.

Madame le Maire de Gometz et Monsieur le Maire de Bures sur Yvette remercient l'Association pour ses actions tenaces motivées.

La séance est levée à 12h15.

Fait à Bures sur Yvette le 14-03-2022

Danielle Farret

Présidente de VYF Association (Vaularon-Yvette-Frileuse)

Site : www.vyf-asso.com